

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 20 mars 2026

Unanimité en faveur d'un postulat pour renforcer la prévisibilité du prix de rachat de l'énergie photovoltaïque

La commission recommande au Grand Conseil d'adopter le postulat issu de la motion Alberto Mocchi et consorts au nom de David Vogel « Pour un prix de rachat juste de l'énergie photovoltaïque », ouvrant la voie à une réflexion approfondie sur la stabilité et la lisibilité du prix de rachat de l'électricité photovoltaïque. Ce postulat vise à consolider la confiance des investisseurs, tout en s'inscrivant dans la stratégie cantonale de transition énergétique fondée sur l'autoconsommation, le stockage et les communautés électriques locales.

Le développement de l'énergie solaire constitue un pilier essentiel de la transition énergétique dans le canton de Vaud. Dans ce contexte, la question du prix de rachat de l'électricité photovoltaïque revêt une importance centrale pour les propriétaires et investisseurs. À l'origine de cet objet parlementaire, le constat d'une variabilité des tarifs entre gestionnaires de réseau en Suisse, ainsi que d'une baisse récente des prix de reprise, a suscité des inquiétudes quant à la prévisibilité des conditions économiques.

Pour les porteurs du texte, la stabilité du cadre est déterminante. Les investissements dans les installations photovoltaïques s'inscrivent dans le long terme, avec des horizons d'amortissement de l'ordre de quinze à vingt ans. Une volatilité excessive des tarifs de rachat est susceptible de freiner les projets et de fragiliser la dynamique de déploiement du solaire, pourtant indispensable à l'atteinte des objectifs climatiques.

La forte hausse des prix observée lors de la crise énergétique a encouragé de nombreuses installations, parfois dimensionnées au-delà des besoins propres de consommation. Aujourd'hui, la baisse des prix de reprise s'explique notamment par une production excédentaire en période estivale, lorsque la valeur de l'électricité sur le marché peut être très faible, voire négative.

Face à ces constats, la stratégie cantonale portée par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) privilégie une approche systémique reposant sur trois leviers complémentaires : le développement de l'autoconsommation, le renforcement des solutions de stockage et l'essor des communautés électriques locales, désormais possibles depuis 2026. Ces instruments permettent de mieux valoriser l'électricité produite localement et de réduire la dépendance aux mécanismes de rachat.

Dans ce contexte, la commission appuie la nécessité de renforcer la communication et l'accompagnement des acteurs concernés. La compréhension des mécanismes de tarification, des opportunités liées à l'autoconsommation et des nouvelles possibilités offertes par les communautés énergétiques demeure un enjeu clé pour garantir l'adhésion de la population. La commission insiste également auprès du DJES pour que l'objectif d'une rentabilité à quinze ans des installations reste atteignable, malgré la baisse actuelle du prix de rachat de l'électricité photovoltaïque.

En adoptant ce postulat, le Grand Conseil donnerait mandat au Conseil d'État d'approfondir ces questions et proposer des pistes d'action permettant d'améliorer la prévisibilité et la transparence du cadre applicable, sans compromettre l'équilibre économique du système énergétique.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Nicolas Suter, président de la commission : 079 559 00 71

TÉLÉCHARGEMENT

[Rapport de la commission](#)